



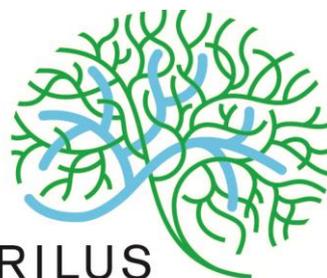
GREENOCK

Software for pharmacists

Notice AssurPharma

12 mai 2017

Michel Remy, Stijn De Jaeger



CORILUS

CONNECTED HEALTHCARE

Manuel de l'utilisateur

N° de version du logiciel : 61
N° de révision du manuel : 2
Date : 12 mai 2017

Adresse



Corilus SA
Parc Scientifique Créalys,
Rue Camille Hubert 23,
5032 Les Isnes (Gembloux)
Belgique

Numéros de téléphone, fax et email :

Tél. général : +32 (0)81 40 70 01
Fax général : +32 (0)81 77 99 20

E-mail : information@corilus.be
Site web général : www.corilus.be

A. Table des matières

A.	Table des matières	2
B.	AssurPharma.....	3
1.	Introduction AssurPharma	3
2.	Motivation financière AssurPharma	3
3.	Les conditions nécessaires pour l'utilisation d'AssurPharma	3
4.	Le test d'utilité AssurPharma.....	3
a)	Etape 1	4
b)	Etape 2	5
c)	Etape 3	6
d)	Etape 4	6
5.	Cas particuliers AssurPharma	7
a)	Délivrance.....	7
b)	Réservation.....	7
c)	Délivrance différée / Renouvellement.....	7
d)	Scan du code-barres Assurpharma en chargement vente, ctrl ordo ou charger bureau	7
e)	Ajout d'articles en chargement de vente, ctrl ordo ou charger bureau	7
f)	Ajouter le flag DCI par après à une délivrance AssurPharma.....	7
g)	Imprimer un duplicata d'un BVAC électronique	7
h)	Supprimer la demande de BVAC électronique	8
i)	Restrictions	9
j)	Erreur de transmission	10

B. AssurPharma

1. Introduction AssurPharma

AssurPharma est le résultat de la collaboration entre l'APB, l'OPHACO et Assuralia. Ce nouveau service permet la transmission électronique sécurisée des données des attestations BVAC à un assureur. L'infrastructure qui est utilisée est celle de Farmaflux qui a été mise en place pour le projet DPP.

Dans un premier temps, le service AssurPharma s'adressera aux patients bénéficiant d'une assurance hospitalisation auprès d'un assureur privé.

2. Motivation financière AssurPharma

Les pharmacies qui participeront au projet recevront la somme de 24€ par an, à condition de transmettre effectivement des BVAC par voie électronique. Ce montant sera déduit de l'abonnement annuel payé par le pharmacien pour avoir recours au service Farmaflux.

3. Les conditions nécessaires pour l'utilisation d'AssurPharma

Greenock vous permet d'envoyer certains BVAC de manière électronique si certaines conditions sont remplies :

- Vous avez signé **un contrat chez Farmaflux** (dans le cas où vous êtes affiliés au DPP ceci est déjà en ordre)
- **MyCareNet** doit être activé
- Vous avez réalisé **le test d'utilité** (cf. le point 3)
- Le patient vous présente **le code-barres fourni par de son assureur**. Pour AG insurance et DKV ce code figura sur sa carte d'affiliation. Pour Ethias et CBC le code-barres sera envoyé par courrier au bénéficiaire après la déclaration d'une hospitalisation. Ce code-barres ne peut pas être sauvegardé dans Greenock et donc pour chaque délivrance il sera nécessaire de le scanner.
- Les articles dispensés se rapportent à une hospitalisation (ceci ne doit **pas** être contrôlé par le pharmacien)

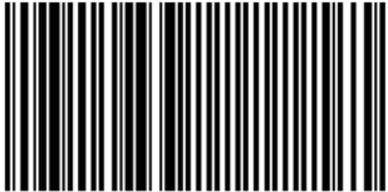
4. Le test d'utilité AssurPharma

Pour accéder à la fonctionnalité 'AssurPharma', vous devez effectuer un test d'utilité.

Concrètement, nous vous demandons d'effectuer une délivrance pour un patient anonyme et de créer ensuite pour celui-ci une attestation BVAC. Vous trouverez les instructions détaillées de ce test sur la page suivante.

a) Etape 1

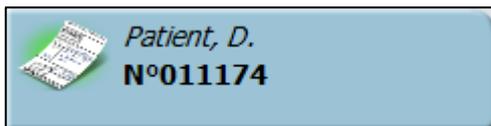
Vous scannez le code-barres du patient

Patient: Prénom: Dummy Nom: Patient Numéro NISS: 99123199940 (code-barres)	
--	---

Complétez le nom et le prénom du patient et vous confirmez via le V vert.



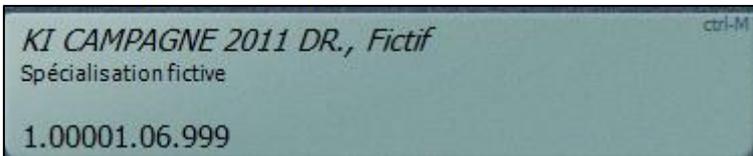
Une délivrance est créée en Greenock sur nom de Patient D.



Vous scannez le code-barres du médecin

 1 0 0 0 0 1 0 6 9 9 9	Médecin: Prénom: Dummy Nom: Médecin Numéro INAMI: 10000106999 (code-barres)
--	---

Le nom du médecin qui apparaîtra en délivrance ne correspondra pas à celui renseigné ci-dessus mais cela n'a pas d'importance:



Vous scannez le code-barres du médicament

Médicament:

Produit : Produit Activation BVAC Informatise
CNK : 3237088



3 2 3 7 0 8 8

Greenock vous demande un prix public, vous quittez cette fenêtre avec un PP à 0 euro via le V vert. Dans l'écran "Anomalie de stock" qui apparaît, vous choisissez l'option "C'est une erreur de stock"

La ligne de vente de l'article scanné apparaît en délivrance.



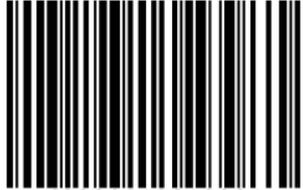
Délivrance

Patient, D.
N°011174
Produit activation service bvac informatise (1)

Type	Nom	Q.	R.
	PRODUIT ACTIVATION SERVICE BVAC INFORMATISE	1	

b) Etape 2

Pour envoyer un BVAC électronique, il y a lieu de scanner le code d'identification spécifique fourni par l'assureur.

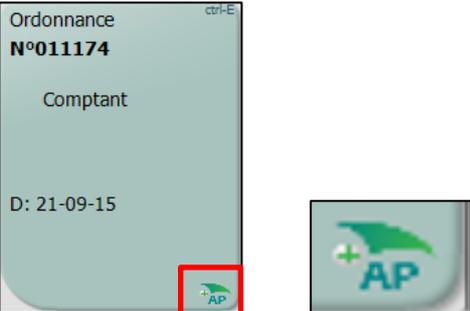


Code d'identification spécifique fourni par l'assureur:

Code: 60009912319994 (code-barres)

60009912319994

Les icônes AssurPharma apparaissent dans l'info carte suivante:



Ordonnance ctrl-E
N°011174
Comptant
D: 21-09-15



et dans la cellule « Info » de la ligne de vente :

Type	Nom	Q.	R.	Prix	Q.St.	Info
	PRODUIT ACTIVATION SERVICE BVAC INFORMATISE	1			1	

c) Etape 3

Vous clôturez la vente et lorsque le moyen de paiement a été enregistré dans Greenock, le BVAC électronique sera envoyé sur le serveur "AssurPharma". Durant la transmission une icône animée sera présente dans l'écran de délivrance:



d) Etape 4

Si le test est réussi, une attestation BVAC s'imprimera automatiquement, des informations complémentaires par rapport à un BVAC classique y figureront, notamment un certificat d'envoi unique avec un code QR qui pourrait être utilisé par l'assureur.

Dans le cas contraire, veuillez prendre contact avec notre support.

ATTESTATION DE PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES REMBOURSABLES DANS LE CADRE D'UNE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE			
N° INAMI du médecin :			
Nom du médecin prescripteur :			
PRODUITS DELIVRES		ORD N° 738177	
CNK	Nom du produit	Prix (€)	
		Public	Payé
3050887	1 PARACETAMOL 1G SANDOZ COMP EFF 32	7,46	7,46
Totaux :		7,46	7,46
Total * :		0,00	0,00
Date de délivrance :	01-11-15		
Identification :			
N° APB de l'officine :	Conilus 999999-0		
Signature du pharmacien			
<ul style="list-style-type: none">- Cette attestation a été délivrée à la demande expresse du patient.- Attestation à transmettre à l'institution chargée de l'intervention relative aux prestations pharmaceutiques, éventuellement accompagnée du document officiel propre à l'organisme assureur.- Les informations reprises dans cette attestation sont utilisées en vue de la gestion d'une assurance complémentaire. La loi sur la protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992) vous donne le droit de connaître les informations contenues dans notre fichier de données vous concernant. Vous pouvez également demander que l'on corrige ou supprime des données erronées. Si vous désirez des informations au sujet du traitement de ces données, adressez-vous à la Commission de la protection de la Vie privée.			
01-11-15		BVAC F	
<ul style="list-style-type: none">- Les données de cette attestation BVAC ont été envoyées de manière électronique à votre assureur avec succès.- En donnant votre code à barre (sur votre carte ou votre document venant de votre assureur), vous avez donné votre consentement pour que votre pharmacien envoie les données mentionnées sur votre attestation BVAC de manière électronique et sécurisée à votre assureur. Vous ne devez donc plus envoyer cette attestation BVAC à votre assureur. Cependant, conservez le bien.- Pour toutes vos questions concernant le remboursement de vos frais pharmaceutiques, veuillez prendre contact avec votre assureur (et non pas avec votre pharmacien !). En prenant contact, gardez près de vous le numéro unique de votre document BVAC.			
- Numéro de document: #631fe36-d0e8-9438-318c-59cb3e98ee68			
- Cette information ne fait pas partie de l'attestation BVAC, telle que définie par l'annexe V de l'AR du 21 janvier 2009.			

Le BVAC imprimé après un envoi électronique ne devra pas être envoyé à l'assureur par le patient. Il constituera une preuve en cas de contestation avec l'assureur.

5. Cas particuliers AssurPharma

a) Délivrance

Le code-barres Assurpharma doit être scanné dans **chaque** section normative de vente si nécessaire. Les articles d'une section dans laquelle a été scanné le code-barres seront tous flaggués "BVAC AssurPharma".

b) Réservation

Les BVAC des 'réservés payés' s'imprimeront lors de la vente originale tandis que les BVAC des réservés 'non payés' s'imprimeront lors de leur régularisation si le code-barres AssurPharma a été scanné dans la **vente originale**.

c) Délivrance différée / Renouvellement

Dans le cas d'une délivrance différée ou d'une renouvellement, il faut scanner le code-barres AssurPharma lors de la régularisation pour envoyer le BVAC électronique.

d) Scan du code-barres Assurpharma en chargement vente, ctrl ordo ou charger bureau

Si vous scannez le code-barres "AssurPharma" en chargement vente, ctrl ordo ou charger bureau, l'icône "Assurpharma" apparaît dans chaque ligne de vente et un BVAC électronique sera transmis à la clôture.

e) Ajout d'articles en chargement de vente, ctrl ordo ou charger bureau

Lorsque vous ajoutez des articles en chargement vente, ctrl ordo ou charger bureau, ceux-ci seront automatiquement flaggués si le code-barres AssurPharma a été scanné dans la vente originale.

f) Ajouter le flag DCI par après à une délivrance AssurPharma

Vous pouvez ajouter le flag DCI via 'Chargement vente' ou 'Contrôle ordonnance' pour des articles pour lesquels un BVAC électronique a été envoyé vers AssurPharma.

Type	Nom	Q.	Aegate	R.	Prix	Q.St.	Info
	CLAMOXYL 1000 "TABS" COMP 8X1000MG <i>amoxicil 1000</i>	1			1,07 7,57	1 0	 

g) Imprimer un duplicata d'un BVAC électronique

Attention: Si un BVAC électronique a été transmis, il est impossible de le modifier en BVAC classique.

Par contre, en charger bureau ou contrôle ordo, vous pouvez demander un duplicata d'un BVAC électronique en cliquant sur le bouton 'Enregistrer et imprimer',



Ensuite vous cochez 'Impression BVAC' et vous quittez la fenêtre par le V vert.



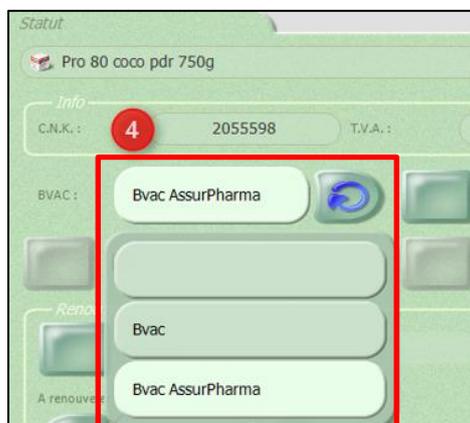
Un duplicata avec le même certificat que l'original sera imprimé mais pas envoyé vers AssurPharma.

h) Supprimer la demande de BVAC électronique

Après avoir scanné le code-barres 'AssurPharma', vous avez toujours la possibilité de supprimer la demande de BVAC électronique pour un article cité, soit en sélectionnant la ligne de vente de l'article (1) et en cliquant sur le bouton BVAC (2),



soit en cliquant sur la cellule info (3) de la ligne de vente et en sélectionnant le type de "BVAC" non électronique ou "pas de BVAC" dans la fenêtre qui apparaît (4).



Si vous choisissez d'imprimer un BVAC non électronique ("Bvac"), en vente l'icône BVAC classique est présenté dans la cellule info de la ligne de vente :

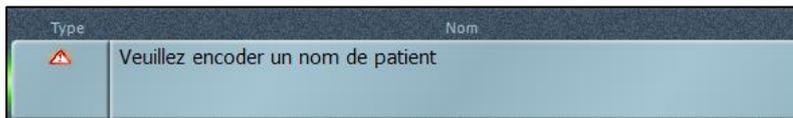
Type	Nom	Q.	R.	Prix	Q.St.	Info
	PRO 80 COCO PDR 750G	1	2,3000	23,00	1	
			10 % 	23,00	0	0
	ALCOOL DENATURE 90%	1		3,60		
	500			3,60		
	Préparation magistrale N° 011178-1 (Pf 1 Crème Dt 1)	1		6,10		

Dans cet exemple, 2 BVAC électroniques seront envoyés et imprimés pour les articles avec demande de BVAC électronique et 1 BVAC classique sera imprimé pour l'article avec l'icône BVAC classique.

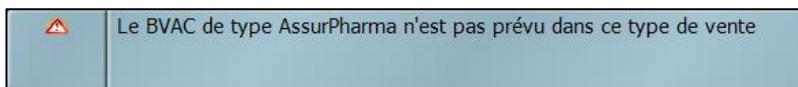
i) Restrictions

Un BVAC électronique ne pourra jamais être demandé sur certains types de sections et les messages suivants seront proposés :

- Vente libre non-nominative

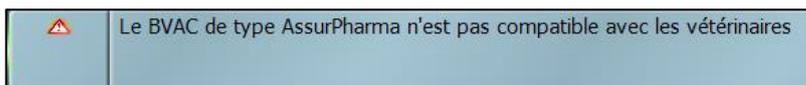


- Avance ou Commande client



Pour ces types de sections, le BVAC électronique devra être demandé lors de leur régularisation après avoir scanné le code-barres 'AssurPharma'.

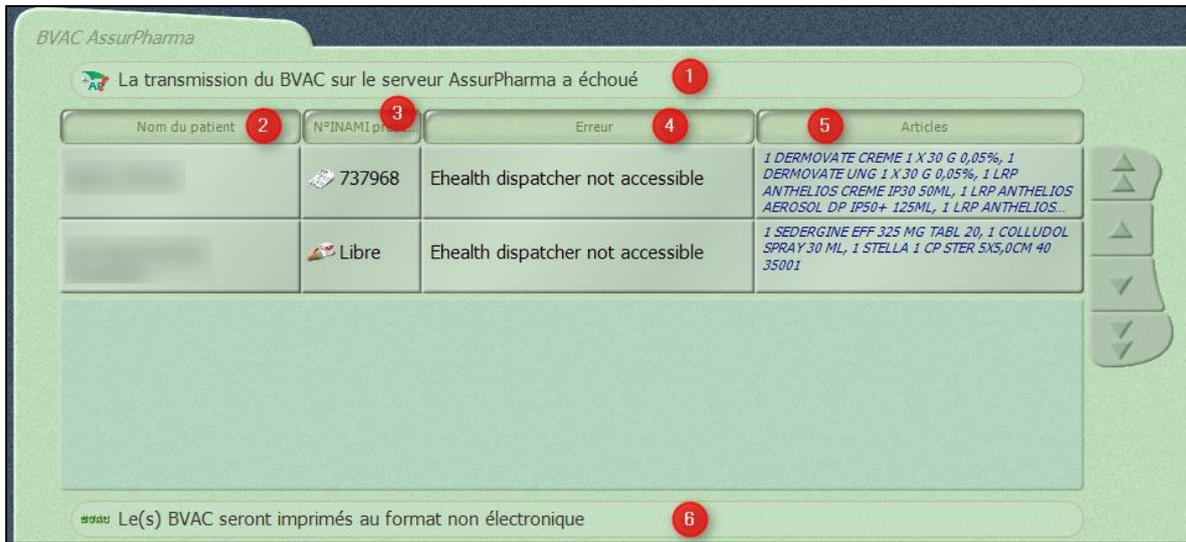
- Section dans laquelle le médecin est un vétérinaire



- Les BVAC déjà imprimés (classiques ou électroniques) ne pourront jamais être renvoyés de manière électronique pour éviter des doubles paiements. (décision des assureurs)

j) Erreur de transmission

Si lors du processus d'envoi des BVAC électroniques, une erreur se produit, vous serez averti via un message qui s'affichera à l'écran :



Dans cet écran, Greenock vous affichera les informations suivantes :

- (1) La transmission du BVAC sur le serveur AssurPharma a échoué
- (2) Le nom du patient de la section pour laquelle l'envoi du BVAC a échoué
- (3) Le type de la section : vente libre ou le numéro de l'ordonnanc
- (4) La cause du non envoi du BVAC ou l'erreur signalée par AssurPharma si celle-ci peut être interprétée par Greenock
- (5) Les articles cités dans la section de vente
- (6) Le ou les BVAC ne seront pas envoyés de manière électronique et seront imprimés au format classique

Vous quittez l'écran en cliquant sur le V vert et des BVAC non électroniques (sans certificat d'envoi unique) seront imprimés automatiquement. Il est impossible d'envoyer un BVAC électronique 2 fois pour raisons de sécurité.